



Article 1 - Respect absolu de la forme de la nouvelle : soit un récit bref présentant une intrigue simple comportant peu de personnages. La nouvelle peut être réaliste, fantastique, policière ou de science-fiction.

Article 2 : Les auteurs peuvent concourir pour la catégorie « Enfants » (moins de 15 ans) ou la catégorie « Adultes ». Les auteurs de chaque catégorie doivent écrire en s'inspirant du thème imposé par l'Abbaye. Thème : *La Légende du puits de l'aumônerie*.

Article 3 : Les textes inédits d'un maximum de 5 pages numériques (Format A4, caractère de taille 12, police Times New Roman et pages numérotées) doivent obligatoirement porter un titre et être rédigés en français. Les candidats présentent une seule nouvelle. Afin d'assurer l'anonymat, aucune mention permettant aux membres du jury d'en déterminer l'auteur ne doit être portée sur le manuscrit. Le titre du texte est précédé d'un code déterminé par les organisateurs du concours, composé de trois chiffres et trois lettres (ex : 123 ABC) ainsi que de la catégorie dans laquelle il concourt.

Article 4 : Le concours est ouvert à compter du **lundi 4 mars 2019**. Les envois doivent parvenir au plus tard le **dimanche 5 mai 2019** à l'Abbaye de Belval par courrier à l'adresse suivante :

**Association « Abbaye de Belval »
Concours de nouvelles
437 rue Principale 62130 Troisvieux**

Aucun manuscrit ne sera retourné à son auteur.

Article 5 : La participation au concours est gratuite et interdite aux membres du jury.

Article 6 : La décision du jury est souveraine ce qui implique que les recours ou commentaires fondés sur les conditions de déroulement du concours, de son organisation ou de ses résultats ne sont pas admis. Le non-respect de cet article peut entraîner la disqualification du candidat pour la présente édition ainsi que les suivantes.

Article 7 : Trois lots sont à remporter pour les gagnants de chaque catégorie

• **Catégorie adulte :**

1^{er} prix : chèque de 150 €

2^{ème} : chèque de 100 €

3^{ème} : chèque de 50 €

• **Catégorie - de 15 ans :**

1^{er} prix : bon cadeau 100€ à la FNAC

2^{ème} prix : bon cadeau 75€ à la FNAC

3^{ème} prix : bon cadeau 30€ à la FNAC

Article 8 : Le 26 mai 2019 lors de notre balade théâtrale, les résultats seront communiqués. Tous les auteurs seront contactés par mail pour l'annonce des résultats.

Article 9 : Le lauréat autorise la publication éventuelle de sa nouvelle sans versement de droit d'auteur.

Article 10 : Le jury se compose de 5 personnes (bénévoles de l'association et membres du conseil d'administration). La Présidente du Jury est Françoise Grégis. La présidente du jury départagera les auteurs en cas d'égalité.

Article 11 : La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des décisions du jury.